

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025-243

DECISION MUNICIPALE

ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DE L'ACTIVITE DES SERVICES MUNICIPAUX - FOURNITURE DE VEGETAUX - ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS ET PRESTATIONS ASSOCIEES - ACQUISITION DE VEHICULES ET ENGINS (RELANCE DES LOTS N°3 ET 4 INFRUCTUEUX DE LA CONSULTATION INITIALE 264) - FOURNITURE DE BOISSONS ET VAISSELLE JETABLE ECOLOGIQUE

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Vu l'inscription aux Articles 611, 2188, 6068, 21828 et 6232 du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2025 autorisant le Maire à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale (dont la résidence autonomie « le Béguinage) un groupement de commande en vue de la passation et l'exécution d'un marché public de fourniture de boissons et vaisselle jetable écologique,

Considérant les mises en concurrence effectuées,

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2025,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre à bons de commande pour le traitement des déchets issus de l'activité des services municipaux avec la société **OPALE ENVIRONNEMENT** pour un montant maximum annuel de **50 000,00 € HT**.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026.

Il pourra être reconduit 3 fois 1 an.

Article 2 : De signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de végétaux avec les sociétés suivantes :

Lots	Titulaires	Montant maximum annuel
Lot 1 : Arbres, arbustes, plants forestiers, plantes grimpantes, conifères	GERARD HAMEAU	15 000,00 € HT
Lot 2 : Rosiers paysagers, buissons, grimpants	GERARD HAMEAU	5 000,00 € HT

Lot 3 : Vivaces	SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE LES PEPINIERES DE LANDAS	10 000,00 € HT
Lot 4 : Graminées et bambous	VINCENT CHOMBART	2 500,00 € HT

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026.

Il pourra être reconduit 3 fois 1 an.

Article 3 : De signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de défibrillateurs et prestations associées avec la société **D-SECURITE GROUPE** pour un montant maximum annuel de **28 500,00 € HT**.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026.

Il pourra être reconduit 3 fois 1 an.

Article 4 : De signer l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de boissons et vaisselle jetable écologique avec la société **2D DISTRIBUTION** pour un montant maximum annuel de **32 000,00 € HT**.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026.

Article 5 : De signer le marché d'acquisition de véhicules et engins (relance des lots n°3 et 4 infructueux de la consultation initiale 264) avec les sociétés suivantes :

Lots	Titulaires	Prix d'acquisition €	Reprise d'un véhicule existant
Lot 3 : Camion (utilitaire) neuf – parcs et jardins	KEOS CALAIS BY AUTOSPHERE	54 827,56 € TTC	PSE N°1 : Renault master immatriculé 197-CWH-59 1000 € TTC
Lot 4 : Véhicule de tourisme – parcs et jardins	KEOS CALAIS BY AUTOSPHERE	17 176,76 € TTC	PSE N°1 : Peugeot 206 immatriculé AK-700-AM 1000 € TTC

Article 6 : Les dépenses seront imputées aux Articles 611, 2188, 6068, 21828 et 6232 du budget.

Article 7 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 16 décembre 2025

Le Maire,

Bertrand RINGOT

